



Union du Penthièvre et de l'Emeraude pour l'Environnement et le Littoral

A l'intention de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

1, Place du Général de Gaulle, 22023 St Brieuc

Fréhel, le 30 septembre 2020

Objet : votre visite annulée à Erquy

Monsieur le Préfet,

Nous apprenons l'annulation de votre visite à Erquy initialement annoncée dans la presse (OF du 24/09) pour ce mercredi 30 septembre. Nous avions prévu de vous saluer de façon républicaine aux abords de la plage de Caroual et de vous remettre ce courrier, nous regrettons de ne pouvoir le faire. Ayant eu connaissance des messages à la teneur inadmissible sur les réseaux sociaux, messages dont nous nous désolidarisons totalement, nous comprenons cependant votre réaction.

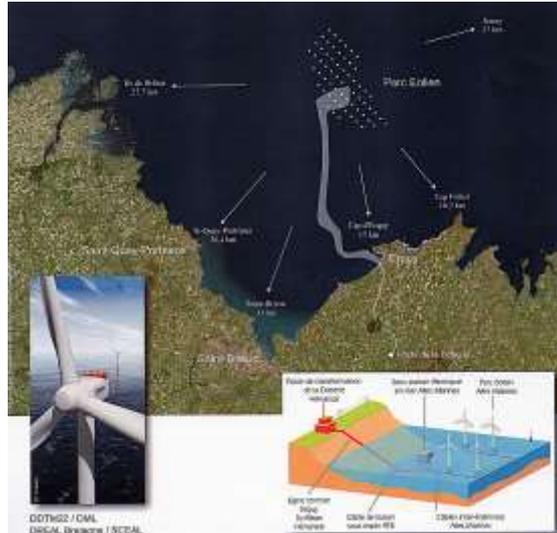
Alors que chacun sur le littoral peut avoir aujourd'hui un aperçu de ce que serait la future installation grâce à la présence depuis quelques jours d'une grue de 180m à l'horizon, nous souhaitons une nouvelle fois vous dire les raisons de notre opposition à ce projet éolien en Baie de Saint-Brieuc.

Parc éolien en Baie de Saint-Brieuc

Quelques raisons de s'y opposer

1. UNE POLLUTION VISUELLE, DEGRADANT LE PAYSAGE ET IMPACTANT LE TOURISME

Le projet porte sur l'installation de 62 éoliennes (avec possibilité d'extension par la suite) de 200m de haut (6 fois la hauteur du phare du Grand Léjon), installées pour les plus proches à 17 km des caps d'Erquy et de Fréhel et 28km de Binic. Actuellement un bateau hollandais, surmonté d'une grue de 180m (les éoliennes culmineront à plus de 200m) est parfaitement visible depuis notre côte. Les éoliennes seront à fortiori visibles de tout le littoral de la baie de Saint-Brieuc, en particulier la nuit car elles seront équipées de lumières clignotantes.



2. DES ECOSYSTEMES MARINS MENACÉS

...PAR LE BRUIT

Il est prévu deux ans de forage et de travaux divers pour l'installation des mâts éoliens. Des bruits qui vont atteindre les 200dB (battages) et vont fortement perturber la faune marine et engendrer des migrations de ces espèces vers d'autres lieux avec les conséquences imaginables pour la pêche. Ces nuisances sous-marines continueront après l'installation des éoliennes en raison du niveau sonore des turbines (117dB), elles n'ont pas été évaluées, ce que nous dénonçons depuis longtemps (et fait l'objet de notre recours en Conseil d'Etat) et c'est l'objet de la révolte actuelle des marins pêcheurs de la baie.

...PAR LES SEDIMENTS REJETES LORS DES FORAGES

Volume total de sédiments secs extraits 35500 m³ (données Autorité Environnementale)
 Les sédiments issus des forages intermédiaires entre deux battages seront relargués à proximité des fondations. Les jackets seront scellées aux pieux par du mortier. Volume total nécessaire pour les 64 fondations = environ 4000 m³. Quel impact sur les coquilles St Jacques, les bigorneaux... ?

...ET PAR L'ALUMINIUM

Les jackets supports en acier des éoliennes (70m de haut, 625m² au sol par éolienne) sont protégées par des anodes anti-corrosion dites « sacrificielles » en d'aluminium + zinc dont le rôle est de se dissoudre dans la mer à la place de l'acier (quantité estimée par l'Autorité Environnementale entre 700 kg et 1.000 kg par an et par fondation jacket, soit pour les seules particules d'aluminium rejetées par le champ éolien : 64 tonnes par an).

3. UNE ZONE DE PECHE ET DE NAVIGATION DE PLAISANCE SUPPRIMEE

La zone prévue pour l'installation du parc éolien va s'étendre sur 75km² (extensible dans le futur à 110km²). Une zone exploitée actuellement par la pêche artisanale qui fait vivre 30 à 40 familles. Les plaisanciers et toutes les activités nautiques seront également impactés par ce projet, obligés de contourner cette zone quoi qu'en disent actuellement les autorités pour calmer les marins pêcheurs.

4. UTILISATION DE TERRES RARES, DE BETON ET PALES NON RECYCLABLES

Terres rares : chaque éolienne en contient environ 600kg, essentiellement du néodyme. L'exploitation et le raffinage de ce métal se fait principalement dans la ville Baotou (en Mongolie intérieure) surnommée "la ville cancer". Les rejets chimiques de cette industrie ont pollués toute la

région : l'espérance de vie est désormais de 40 ans et la radioactivité est deux fois supérieure à celle mesurée à Tchernobyl.

Béton : 3 pieux en béton armé par éoliennes, dimensions fonction du type de sol rencontré, de 25m à 40m de profondeur, diamètre 1 à 2m. Ces pieux nécessiteront une quantité de béton considérable. Quand on sait la quantité de sable et d'énergie nécessaires pour fabriquer une tonne de béton...

Pales : il faudra les changer au moins deux fois durant la durée de vie des machines, une pale de 80m pèse plusieurs tonnes de fibres, trois pales par éolienne, 62 éoliennes... que va-t-on faire des centaines de tonnes de ce matériau dont on ne sait pas comment le recycler ? Signalons que les pales, en raison de leur composition complexe, sont les seules parties d'une grande éolienne qui ne peuvent pas être recyclées. Elles sont incinérées pour récupération de chaleur ou broyées pour servir à la fabrication de ciment.

5. TRES PEU D'EMPLOIS CREES

Où sont les 2000 emplois promis par Ailes Marines en 2015 ? Il n'y a pratiquement plus d'entreprises françaises parmi les sous-traitants : les turbines seront allemandes, la sous-station électrique sera construite par des entreprises polonaises, belges et hollandaises, les câbles viendront de Norvège, les jackets seront construites en Espagne (Brest servira temporairement de base de stockage logistique), quant aux emplois prévus au Havre ils serviront à recaser les emplois supprimés par Siemens dans la même ville. Même la maintenance prévue à Saint Quay-Portrieux a du plomb dans l'aile !

6. QUID DU DEMANTELEMENT DES EOLIENNES ?

Le contrat d'exploitation du parc éolien est prévu pour 20 ans, théoriquement extensible à 40 ans. Une fois arrivé à terme, qui aura en charge le démontage de ces mâts gigantesques ? Quelles garanties que malgré le coût faramineux de leur démantèlement les éoliennes ne nous restent pas sur les bras ?

7. UNE PRODUCTION D'ENERGIE FAIBLE ET IRREGULIERE

Les éoliennes fonctionnent par intermittence, le taux de fonctionnement annoncé par Ailes Marines est de 38%. Lorsqu'il n'y a pas assez ou trop de vent, elles sont à l'arrêt. Il faut donc une autre source d'énergie pour prendre le relais et éviter ainsi une coupure électrique générale. En Bretagne, la construction largement contestée d'une centrale à gaz à Landivisiau doit servir à pallier cette intermittence. Le coût de cette centrale ainsi que du pipe-line gazier nécessaire pour l'alimenter ne sont pas pris en compte dans le coût global du projet éolien, et pourtant... Ce qui n'est pas pris en compte non plus c'est la quantité de CO2 rejeté dans l'atmosphère à cause de ce projet « écologique » !

8. UN SURCOUT D'INSTALLATION REPERCUTE AU CONSOMMATEUR

Pourquoi ce parc va-t-il coûter trois fois le prix de son équivalent à Dunkerque (155 euros/MWh au lieu de 51 euros/MWh)* ? On nous dit que c'est en raison du sous-sol granitique de notre baie (réponse donnée lors de la réunion de concertation sur le projet, le 10 juillet dernier à la Préfecture) : alors pourquoi avoir choisi cet emplacement ???

*Un surcoût répercuté directement sur la facture du consommateur sous la forme d'une contribution au service publique de l'électricité (CSPE)... laquelle contribution est soumise en plus à une TVA de 20% !

Voilà quelques-unes des raisons qui motivent nos associations de l'est de la baie à combattre ce projet depuis son annonce (Appel d'offres de 2011) et qui, aujourd'hui provoquent de plus en plus de réactions chez les élus des communes du littoral, chez les pêcheurs de la baie, et même parmi nos députés.

« Il n'est jamais trop tard pour bien faire ! »... stoppez ce projet !

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos salutations citoyennes,

Pour les associations,

AVA Pléneuf- Val-André : Jean-Jacques Lefebvre,

Erquy Plurien Environnement : Florence Conan, Béatrice Prandi

Fréhel Environnement : Jean-Marie Beaudlet,

Saint-Cast Nature Environnement : Jean-Marc Tenneson,

ADSLB (Lancieux, La Baussais) : Patrice Lecoeur,

Jean-Marie Beaudlet
Président de l'UPEEL

Toutes les informations données ci-dessus sont issues des sources suivantes :

- *Consortium Ailes Marines*
- *Commission du Débat Public*
- *Autorité Environnementale (Ministère de l'environnement)*
- *Commission d'Enquête Publique*
- *Cour des Comptes*

Copie à Monsieur le maire d'Erquy

UPEEL 17 rue de la Grosse Falaise 22240 FREHEL

E-mail unionpenthievreemeraude@gmail.com